

**DOSSIER D'INSCRIPTION
AU CONCOURS
POUR LA FORMATION PRÉPARANT
AU DIPLÔME D'ÉTAT DE PUERICULTEUR (TRICE)
2022**

Institut de formations paramédicales

Téléphone : 02 38 78 97 10

Télécopie : 02 38 78 00 01

Formation Puériculteur (trice)

INSCRIPTIONS

Ouverture des inscriptions : **20 décembre 2021**

Clôture des inscriptions : **18 février 2022 (cachet de la poste faisant foi)**

EPREUVES DE SELECTION

Epreuve d'admissibilité (écrit) : **15 mars 2022**

Affichage des résultats des épreuves d'admissibilité : **8 avril 2022**

Epreuve d'admission (oral) : Sur convocation du **3 mai au 20 mai 2022**

**Affichage des résultats d'admission
à l'Institut de Formations Paramédicales d'Orléans et sur le site internet
Le 21 juin 2022**

Aucun résultat ne sera transmis par téléphone.

FORMATION

Début de formation : **3 octobre 2022**

Fin de formation : **29 septembre 2023**

Capacité d'accueil : 20 candidats

Possibilité de prise en charge financière par Transition pro, Conseil Régional du Centre – Val de Loire, employeurs ...

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site : <http://www.ifpm-orleans.fr>

Formation Puériculteur (trice)

FICHE D'INSCRIPTION

NOM DE NAISSANCE : NOM D'USAGE :

Prénom : Sexe Nationalité :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Né(e) le : Lieu de naissance :

Département de naissance : Pays (si né hors de France) :

N° de sécurité sociale avec la clé :

 Domicile :  Portable :
(Préciser si Liste Rouge)

Adresse mail :

Je soussigné (e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

Fait à

Signature du candidat

Le

Nombre de pièces fournies :

AUTORISATION DE DIFFUSION DES RESULTATS SUR INTERNET

NOM DE NAISSANCE : _____ NOM D'USAGE : _____

Prénom : _____

Autorise l'IFPM :
à la communication de mes résultats par internet

OUI

NON

Formation Puériculteur (trice)

NOTICE D'INFORMATION FORMATION PUÉRICULTEUR (TRICE) SESSION 2022

I. DOSSIER D'INSCRIPTION

Le candidat doit déposer à l'institut de formation, un dossier comprenant :

- une demande manuscrite d'inscription au concours
- une lettre de motivation
- un curriculum vitae
- la photocopie d'une pièce d'identité récente et valide : carte nationale d'identité, ou passeport, ou carte de séjour. Pour rappel, le permis de conduire n'est pas accepté.
- la fiche d'inscription ci-jointe dûment remplie
- une photocopie du diplôme d'Etat d'infirmier ou de sage-femme.
(Pour les étrangers, diplôme équivalent reconnu par la D.R.E.E.T.S.).
- les étudiant(e)s en soins infirmiers et les étudiant(e)s sages-femmes, en dernière année de formation, peuvent s'inscrire sous réserve d'obtention du Diplôme d'Etat à l'entrée en formation ; pour cela ils doivent fournir une attestation d'inscription en dernière année d'études conduisant à l'un de ces deux diplômes.
- un chèque de 150 € libellé à l'ordre **Trésor public** couvrant les droits d'inscription au concours **qui ne seront pas remboursés en cas d'absence, d'échec ou de désistement aux épreuves de sélection.**

LA DATE LIMITE DE DEPOT DU DOSSIER EST FIXEE AU 18 FEVRIER 2022 cachet de la poste faisant foi

Formation Puériculteur (trice)

II . LES EPREUVES D'ADMISSION

Le concours est organisé sous la responsabilité du Préfet de Région (Arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles), et comprend :

- **Deux épreuves écrites et anonymes d'ADMISSIBILITE** chacune d'une durée d'1 heure 30, affectées du coefficient 1 et notées chacune sur 20 points :
 - a) **une épreuve comportant quarante questions à choix multiples et dix questions à réponses ouvertes et courtes**, permettant de vérifier les connaissances des candidats. (cf. programme en annexe 1)
 - b) **une épreuve de tests psychotechniques**, permettant d'évaluer les capacités d'analyse et de synthèse des candidats.

Une note inférieure à 7 sur 20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

Sont déclarés **admissibles**, les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à **20 points sur 40**.

La liste alphabétique des candidats déclarés admissibles est affichée à l'école.

Chaque candidat reçoit notification par écrit de ses résultats.

- **Une épreuve orale d'ADMISSION** portant sur l'étude d'une situation en rapport avec l'exercice professionnel infirmier, dont le sujet est tiré au sort par le candidat parmi les sujets préparés par le jury.

Celle-ci, notée sur 20 points, consiste en un exposé de dix minutes maximum, suivi d'une discussion avec le jury de dix minutes maximums. Chaque candidat dispose de vingt minutes de préparation.

Une note inférieure à 7 sur 20 est éliminatoire.

Formation Puériculteur (trice)

III – RESULTATS

Sont déclarés **admis**, les candidats les mieux classés, dans la limite des places figurant dans l'agrément de l'école, sous réserve que le total des notes obtenues pour l'ensemble des épreuves du concours soit égal ou supérieur à **30 points sur 60, sans note éliminatoire**.

En cas d'égalité de points, le classement est établi en fonction des notes obtenues aux épreuves d'admissibilité. En cas de nouvelle égalité, le candidat le plus âgé est classé en premier.

Une liste complémentaire peut être établie avec les candidats justifiant d'un total de points égal ou supérieur à 30 points, **sans note éliminatoire**.

Les résultats sont valables pour la rentrée scolaire au titre de laquelle ils ont été publiés.

Le directeur de l'école accorde une dérogation de droit en cas de congé maternité, congé d'adoption, pour garde d'un enfant de moins de 4 ans, en cas de rejet de demande d'accès à la formation professionnelle, de rejet de demande de congé de formation ou de rejet de demande de mise en disponibilité. L'ensemble de ces reports ne peut excéder deux années.

IV – FINANCEMENT

Le coût de la formation s'élève à 6000€ pour l'année 2022. Voir en annexe 2 pour le financement par le Conseil Régional du Centre-Val de Loire.

DATES A RETENIR

DATE LIMITE DE DEPOT DU DOSSIER	18 FEVRIER 2022
EPREUVES D'ADMISSIBILITE	15 MARS 2022
EPREUVE D'ADMISSION	03 MAI au 20 MAI 2022
RENTREE 2022	03 OCTOBRE 2022



Financement des formations du secteur sanitaire et social

Dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales, la Région Centre-Val de Loire est compétente depuis le 1er janvier 2005 pour attribuer des aides aux étudiants inscrits dans les établissements mentionnés à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'aux élèves et étudiants préparant des diplômes de sage-femme et des professions paramédicales.

CRITERES DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE POUR LES FORMATIONS DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL :

coût pédagogique de la formation et bourse régionale d'études sur critères sociaux (hors droit d'inscription, contribution vie étudiante et de campus et frais de scolarité*)

Table with 2 columns: PUBLICS ELIGIBLES and PUBLICS NON ELIGIBLES. It details criteria for students, job seekers, and professionals in various categories like 'SALARIES EN RECONVERSION PROFESSIONNELLE' and 'SALARIES EN PROMOTION PROFESSIONNELLE'.

Les critères de prise en charge du coût pédagogique de la formation doivent être réunis à l'entrée en formation

Seules les personnes éligibles à la prise en charge du coût pédagogique de la formation sont autorisées à déposer une demande de bourse régionale d'études sur critères sociaux (cf règlement www.regioncentre-valde Loire.fr)

(1) La fin du contrat ou la rupture du contrat de travail notifiée par l'employeur doit intervenir avant la date d'entrée en formation. (2) La rupture du contrat de travail notifiée par l'employeur doit intervenir avant la date d'entrée en formation. (3) Autres sources de financement mobilisables : employeur, OPCO, ANFH, autofinancement. (4) CPF autonome ; Compte personnel de formation autonome. CPF Transition professionnelle ; Compte personnel de formation Transition professionnelle. CPF démissionnaire ; Compte personnel de formation démissionnaire. OPCO ; Opérateur de compétences - ANFH ; Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier.

Les aides financières de la Région Centre-Val de Loire ne s'adressent pas : - Aux personnes titulaires d'un diplôme de médecin étranger conduisant à la formation au diplôme d'Etat d'infirmier

Vous êtes issu du secteur sanitaire et social : le financement de votre formation relève de votre employeur ou de l'Opérateur de Compétences (OPCO).

* Les droits d'inscription : ils sont à la charge des étudiants et fixés chaque année par arrêté ministériel. La contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) : elle est à la charge des étudiants (loi du 8 mars 2018)

PROGRAMME DU CONCOURS D'ADMISSION DANS LES ÉCOLES DE PUÉRICULTRICES

Les épreuves du concours d'admission vérifient les connaissances acquises par les candidats antérieurement à l'admission en école de puéricultrices afin qu'ils soient à même d'appréhender la formation de puéricultrice.

Une épreuve de QCM et de QROC permet, en référence au programme d'études préparatoires au diplôme d'État d'infirmier et d'infirmière (arrêté du 14 avril 1979) de :

I. Tester les connaissances des candidats en matière de physiologie des grands systèmes nécessaires à la compréhension des besoins physiques de l'enfant et des mécanismes physiopathologiques des différentes pathologies infantiles.

A. - L'HOMME

- a) génétique
- b) anatomie-physiologie

1 - La cellule

2 - Fonction de commande et de régulation :

- Définition de la fonction Anatomie et physiologie
- Le système nerveux central et périphérique
- Le système neurovégétatif
- Les organes des sens : ouïe, vue, odorat, toucher, goût
- Les mécanismes de la douleur
- Le sommeil
- Thermogénèse
- Thermolyse
- Les glandes endocrines

3 - Fonction locomotrice :

- Définition de la fonction
- Anatomie et physiologie de l'appareil locomoteur
- Le squelette
- La musculature
- Les articulations
- Le mouvement
- Observation des possibilités de mobilisation
- Le statique.

4 - Fonction circulatoire :

- Définition de la fonction
- Anatomie et physiologie de l'appareil cardio-vasculaire :
- Le cœur
- Les vaisseaux
- Le sang :
- Composition
- Éléments figurés

- Groupes sanguins (détermination, contrôle.)
- Le système réticulo-endothélial
- Le système lymphatique
- Observation de la circulation normale : pouls, tension artérielle, coloration des téguments et des muqueuses.

5 - Fonction respiratoire :

- Définition de la fonction
- Anatomie et physiologie de l'appareil respiratoire
- Les voies aériennes
- Le poumon
- La plèvre
- Les mouvements respiratoires
- Les échanges gazeux
- Observation de la respiration normale : coloration des téguments, rythme et amplitude respiratoires.

6 - Fonction urinaire:

- Définition de la fonction
- Anatomie et physiologie de l'appareil urinaire
- L'arbre urinaire
- Le parenchyme rénal
- Filtration, excrétion, réabsorption
- Composition de l'urine
- La miction
- Observation de la diurèse normale.

7 - Fonction de nutrition :

- Définition de la fonction
- Anatomie et physiologie de l'appareil digestif
- Le tube digestif
- Les glandes annexes
- Les sécrétions digestives
- La digestion
- Le métabolisme des glucides, lipides et protides
- Notion de ration calorique
- Équilibre hydro électrolytique et homéostatique du milieu intérieur
- Observation de l'appétit
- Du transit intestinal normal
- Définition de l'alimentation équilibrée

8 - Fonction de protection et de défense de l'organisme :

- Définition de la fonction
- Anatomie et physiologie de la peau
- Moyens de défense naturels :
 - ✓ Processus inflammatoire
 - ✓ Réaction du système nerveux
 - ✓ Réaction humorale non spécifique

- ✓ Réaction antigène-anticorps
- Immunité acquise :
 - ✓ Active - vaccination
 - ✓ Passive - aérothérapie
- Notions sur l'infection :
 - ✓ Les différents germes
 - ✓ Les bactéries : vie, croissance, multiplication, classification
 - ✓ Les virus
 - ✓ Les parasites
 - ✓ Mode de transmission :
 - ✓ Les agents vecteurs : poussière, eau, aliments, animaux
 - ✓ Voies de pénétration
 - ✓ Lutte contre la contamination intra hospitalière
 - ✓ Propreté des mains
 - ✓ Antisepsie
 - ✓ Désinfection
 - ✓ Asepsie
 - ✓ Stérilisation.

9 - Fonction sexuelle et de reproduction

- Définition
- Anatomie et physiologie
- L'appareil génital féminin
- L'appareil génital masculin
- Les grandes étapes de la vie génitale
- Le cycle menstruel
- L'ovogenèse et la spermatogenèse
- L'acte sexuel
- La fécondité.

B - L'ENFANT

1 - Le nouveau-né :

- Caractéristiques physiques et physiologiques
- Alimentation
- Soins.

2 - L'enfant :

- Développement physique, psychomoteur et psychosocial de l'enfant

3 - L'adolescent :

- Caractéristiques physiques et physiologiques

4 - Pathologie :

- Principaux symptômes : diarrhées, vomissements...
- Principaux syndromes : déshydratation...
- Maladies infectieuses : rougeole, rubéole, varicelle, scarlatine, oreillons, coqueluche, diphtérie, affections méningococciques...
- Affections dermatologiques
- Affections du tube digestif : muguet, sténose hypertrophique du pylore...
- Affections chirurgicales diverses : hernies, phimosis,
- Déformations osseuses diverses.

II. Tester les connaissances en matière de pharmacologie, indispensables à l'application des prescriptions médicales, à la surveillance clinique de la personne soignée et à la thérapeutique mise en oeuvre ainsi que les connaissances relatives à la législation pharmaceutique.

1.- Les thérapeutiques médicamenteuses

- Origine des médicaments : animale, végétale, minérale, synthétique
- Législation pharmaceutique : les produits dangereux, les toxiques, les stupéfiants
- Rangement d'une armoire à pharmacie
- Organisation d'une distribution de médicaments : risques d'erreurs et de gaspillage, péremption...
- Présentation des médicaments
- Etude des formes médicamenteuses
- Calcul de doses et de pourcentages
- La prescription médicale
- Voies d'administration des médicaments

III - Tester les connaissances en matière d'obstétrique et de pathologie obstétricale indispensables pour la compréhension de leur incidence sur le fœtus et le nouveau-né.

1 - L'évolution normale d'une grossesse :

- Changements physiologiques
- Effets psychiques. Réaction de la future mère, du couple, de la famille
- Développement et physiologie de l'embryon et du fœtus
- Hygiène de vie de la femme enceinte
- Préparation à l'accouchement
- Approche psychologique de l'accouchement et de la naissance
- Suites de couches normales.

2 - Pathologie

- Complications de la grossesse
- Maladies générales et grossesses
- Accouchement et suites de couches pathologiques

IV - Tester les connaissances relatives au service infirmier et à l'exercice de la profession d'infirmière.

- Le service infirmier et son évolution
- La compétence de l'infirmière
- Décrets et code de la santé publique en lien avec l'exercice infirmier et le code de déontologie
- Directives et recommandations européennes

- Dimensions du soin infirmier
- Démarche de soin et démarche éducative
- Éthique et déontologie
- Responsabilité civile, pénale et administrative de l'infirmière.

V - Tester les connaissances relatives à l'état sanitaire de la France et aux structures administratives et médico-sociales, afin de comprendre les orientations et la mise en œuvre de la politique de santé de l'enfant et de la famille.

1 - L'état sanitaire de la France

- Démographie
- Épidémiologie
- Natalité
- Fécondité
- Morbidité
- Mortalité.

2 - Législation relative à la mère et à l'enfant

- Le droit du travail
- La protection maternelle et infantile
- La contraception
- L'interruption volontaire de grossesse.

3 - Les structures administratives sanitaires et médico-sociales de la France

- Institutions sanitaires, sociales et médico-sociales publiques et privées
- Structures de fonctionnement et modes de financement.

4 - Santé et alimentation

- Besoins alimentaires
- Composition des aliments
- Équilibre alimentaire
- Hygiène de l'eau, du lait, des aliments
- Préparation et hygiène des repas
- Étude du circuit des aliments dans les collectivités
- Achat, contrôle et conservation des aliments